

**Rapport n°14 :**

**Appel à projets 2018/2019 du Collège doctoral  
Subvention à l'association de doctorants A'Doc**

<b>Rapporteur (s) :</b>	Luc JOHANN - Administrateur provisoire d'UBFC
<b>Service – personnel référent</b>	Pauline Berger Service Formation Insertion professionnelle
<b>Séance du Conseil d'administration</b>	31 janvier 2019

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

**Rapport :**

Le 26 septembre 2017, le CA UBFC a donné son approbation concernant les règles et procédures d'attribution de subventions aux associations de doctorants inscrits à UBFC (*Délibération 2017.CA.46*).

En octobre 2018, le Collège doctoral a lancé son 2<sup>ème</sup> Appel à projets visant à soutenir le projet d'une association de doctorants. Il a été publié sur le site internet du Collège doctoral et diffusé à l'ensemble des associations de doctorants recensées, ainsi qu'aux Bureaux de la vie étudiante dans les établissements.

Selon le règlement de cet appel à projets, il s'agit de soutenir une initiative pluridisciplinaire et transversale, c'est-à-dire touchant l'ensemble des doctorants UBFC.

Les associations ont été invitées à déposer un dossier de candidature au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2018. Deux dossiers ont été reçus cette année : un dossier porté par l'association A'Doc et un second porté par l'association CEJED (Cercle des jeunes chercheurs en droit).

Les deux projets ont été présentés devant le Collège doctoral réuni le 13 décembre 2018.

A l'unanimité, le Collège doctoral a décidé de soutenir le projet de l'association A'Doc, à hauteur de 505 euros.

Le projet prévoit le montage d'une exposition photos à partir de clichés proposés par les doctorants du site, montrant le quotidien de la vie de doctorant. Un Prix du meilleur cliché sera remis lors d'un temps de rencontre autour de l'exposition. Les objectifs de ce projet

sont la valorisation du doctorat, la dynamisation de la vie doctorale dans la région et une meilleure connaissance du public étudiant de la vie d'un doctorant.

Le Collège doctoral a demandé à l'association A'Doc de faire voyager l'exposition a minima sur les 3 sites de Besançon, Dijon et Belfort (et non pas seulement sur le site de Besançon comme prévu). L'association a répondu favorablement à cette demande et mettra tout en œuvre en ce sens.

En revanche, le Collège doctoral a donné un avis défavorable, à l'unanimité, au soutien du projet de l'association CEJED. En effet, le projet présenté ne s'adresse qu'aux doctorants d'une seule discipline, le droit, et ne répond ainsi pas aux critères d'éligibilité de l'Appel à projets.

## **DÉLIBÉRATION**

**Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur le montant et le versement de la subvention accordée à l'Association A'Doc, soit 505 euros.**